

Compte rendu de la séance du conseil municipal du 31 juillet 2025.

L'an 2025 le jeudi 31 juillet à 18h, le conseil municipal de Cros s'est réuni en séance ordinaire au lieu habituel sous la présidence du maire Christian Clavel

Sont Présents :

- M. Christian CLAVEL
- M. Frank DUBIEZ
- Mme Marie Anne PRINCE
- M Christophe GROUSSET
- Mme Elisabeth BOUVET
- Mme Madeleine CAZES

ABSENTS Excusé(ées)s :

Mmes Céline DESHONS, Monik BARRAT, Fabienne MAJOUREL, MM Eric MALCOSTE, Augustin VIEILLARD-BARRON

Public : 2 personnes.

Elisabeth Bouvet est nommée secrétaire de séance.

Mme **Laure Martens** secrétaire de mairie assiste à la réunion.

ORDRE du JOUR :

DELIBERATIONS

-RODP : Approbation de la Redevance pour occupation du domaine Public par les installations de transport et de distribution d'électricité.

- RODP : Approbation de la Redevance pour occupation du domaine Public par les installations de télécommunication « Orange »

- Budget AEP amortissement décision modificative N°2 :

compte 61523 : -203€ fonctionnement (entretien et réparation des réseaux et +203€ sur le compte 2315 investissements (installation, matériel, outillage).

-Décision Modificative N°2 Budget Principal : Mise en Non valeur de créances irrécouvrables : compte 615231 (entretien et réparation de voirie) : -528€ et 6541 (mise en non valeur) : +528€

-Décision Modificative N°3 Budget AEP : Mise en Non valeur de créances irrécouvrables.

Compte 61523 (entretien et réparation des réseaux) : -0,14€ et 6541 (mise en non valeur) : +0,14€ .

-Décision Modificative N°1 Budget assainissement : Compte 61523 (entretien et réparation des réseaux) : -0,01€ et compte 6541 (mise en non valeur) : +0,01€

-Pont de Malignos : complément de délibération N°55/2024 Autoriser le maire à solliciter un complément de subvention au Conseil Départemental au titre du Contrat territorial.
« modification du Plan de financement »

- Modification des statuts du Syndicat mixte d'électrification du Gard-Territoire d'Energie.

INFORMATIONS :

-Une lettre de l'association Roue Libre pour cession gratuite de l'assiette de la DFCI G66 sur propriété de « Roue Libre ».

-Réflexions sur la possibilité d'augmentation du temps de travail de la secrétaire de mairie.

-Orange ferme la ligne commerciale DSL le 31 janvier 2027. Cros sera donc coupé au réseau cuivre. Prévenir la population pour le passage à la fibre.

Implantation de la signalisation routière sur les voies communales.

La séance débute à 18h15. Le Maire, président de séance, après avoir fait l'appel nominatif des présents constate que le quorum est atteint. Le conseil peut donc délibérer valablement.

DELIBERATIONS :

Approbation du Compte rendu de séance du Conseil municipal du 12 juin 2025

L'ensemble des membres du conseil a reçu préalablement à ce jour ce compte rendu , et aucune demande de modification ayant été présentée le maire propose de l'approuver et de passer au vote

Approuvé à l'Unanimité

-RODP :Approbation de la Redevance pour occupation du domaine Public par les installations de transport et de distribution d'électricité.

Le maire rappelle que comme chaque année le conseil municipal doit décider du montant de la redevance d'occupation du domaine communal par les réseaux d'électricité. Le montant maximum de cette RODP est fixée par le décret 2002-409- du 26 mars 2002 qui en assoit la valeur sur la population communale.

Pour 2025 la valeur est de 241€.

Le maire propose donc que nous fixions la RODP à la valeur maximum possible soit à 241€.

Approuvé à l'Unanimité

- RODP : Approbation de la Redevance pour occupation du domaine Public par les installations de télécommunication « Orange »

Le maire rappelle que comme chaque année le conseil municipal doit décider de la redevance d'occupation du domaine communal par les réseaux de télécommunication. Le montant maximum de cette RODP est fixée par le décret 2005-1676 du 27 décembre 2005. Les plafonds de la redevance pour 2025 ont été fixés à:

-Arteres aériennes : $4,508\text{km} \times 64,87 \text{ €/km} = 292,45\text{€}$

-Emprise au sol : $1,00\text{m}^2 \times 32,44^2 = 32,44\text{€}$

soit un total pour l'année 2024 de 324,89€

Le maire propose donc que nous fixions la RODP Télécom à la valeur maximum soit 325€

Approuvé à l'Unanimité

- Budget AEP amortissement décision modificative N°2 :

compte 61523 : -203€ fonctionnement (entretien et réparation des réseaux et +203€ sur le compte 2315 investissements (installation, matériel, outillage).

Le maire précise que dans le cadre du budget AEP, il y a lieu de modifier le budget primitif pour tenir compte d'amortissements qui n'avaient pas été pris en compte lors de l'établissement de ce dernier. Pour cela il propose de procéder à une décision modificative N°2 de 203 € à prendre sur le compte 61523 (section de fonctionnement : réparation et entretien des réseaux) et de créditer le compte 2315 de la section investissements (installation , matériel, outillage) via le compte 6811 de la section de Fonctionnement (dotations aux amortissements) et via le compte 28158 recettes d'investissements.

Approuvé à l'unanimité

-Décision Modificative N°2 Budget Principal : Mise en Non valeur de créances irrécouvrables : compte 615231(entretien et réparation de voirie) : -528€ et 6541(mise en non valeur) :+ 528€ .
Le maire rappelle que les mises en non valeur à la demande du service gestion comptable sont des créances de la commune vis à vis d'un tiers qui malgré les démarches effectuées par la trésorerie n'ont pas abouties et restent dans les comptes de la commune encombrant la comptabilité.
Dans le cas présent il s'agit d'une facture payée deux fois à la Caisse des Dépôts et Consignations dans l'année 2018. Malgré le fait que la Caisse des Dépôts ait admis ce double règlement il a été impossible à ce jour de se faire rembourser le trop perçu. La trésorerie n'ayant plus de moyen pour faire régler ce différent. Le maire propose donc de valider le classement en Non Valeur comme demandé par le service de Gestion Comptable.

Approuvé à l'unanimité

-Décision Modificative N°3 Budget AEP : Mise en Non valeur de créances irrécouvrables.
Compte 61523 (entretien et réparation des réseaux):-0,14€ et 6541 (mise en non valeur) :+014€ .
Pour les mêmes raisons que ci dessus les comptes de la commune font apparaître sur le budget d'AEP une somme de 0,14€que le service de gestion comptable n'arrive pas à recouvrer et dont le montant ne justifie pas une action en justice. Le maire propose donc de valider cette somme de 0,14€en non valeur au compte 6541.

Approuvé à l'unanimité

-Décision Modificative N°1 Budget assainissement : Compte 61523(entretien et réparation des réseauxà:-0,01€ et compte 6541(mise en non valeur) +0,01€
Pour les mêmes raisons que ci dessus les comptes de la commune font apparaître sur le budget d'AEP une somme de 0,01€que le service de gestion comptable n'arrive pas à recouvrer et dont le montant ne justifie pas une action en justice. Le maire propose donc de valider cette somme de 0,01€ en non valeur au compte 6541.

Approuvé à l'unanimité

-Pont de Malignos : complément de délibération N°55/2024 Autoriser le maire à solliciter un complément de subvention au Conseil Départemental au titre du Contrat territorial.
« modification du Plan de financement »

Le maire rappelle que le conseil municipal l'a autorisé à demander une subvention au Conseil Départemental au titre du Contrat Terirrorial pour la remise en état des maçonneries du pont de Malignos vu que la demande au titre de la DETR avait été refusée.
Lors de l'analyse de la demande par le CD30 et suite aux compléments d'études demandées par le CEREMA, il est apparu qu'il y avait une erreur dans la présentation du cout des travaux, et par conséquence dans le plan de financement de l'opération. Après vérification il apparait que les frais d'études supplémentaires de 5760€ TTC ainsi que les dépenses pour aléas et imprévus 11472,€ TTC n'avaient pas été pris en compte.
Le Conseil Départemental nous demande de représenter un plan de financement intégrant ces deux dépenses supplémentaires et ainsi porter le montant de l'opérationde remise en état des maçonneries du pont de Malignos à 236 016€HT soit 283 219,20€TTC.

Approuvé à l'unanimité

- Modification des statuts du Syndicat mixte d'électrification du Gard-Territoire d'Energie.

Le maire précise que les statuts du syndicat mixte d'électrification du Gard ont été approuvés par la préfecture de Nîmes le 23 mai 2025, mais qu'il y a lieu que maintenant chaque membre de ce syndicat les approuve à leur tour. Les modifications reposent sur la dénomination du syndicat et sur le fait qu'il peut élargir son champ d'activité. Le maire précise que les conseillers ont pu prendre connaissance complète des nouveaux statuts et qu'il n'a pas reçu de demande d'explications complémentaires aussi il propose d'approuver tel que présenté les nouveaux statuts.

Approuvé à l'unanimité

INFORMATIONS :

-Une lettre de l'association Roue Libre pour cession gratuite de l'assiette de la DFCI G66 sur propriété de « Roue Libre ».

Le maire fait lecture d'un courrier que lui a adressé l'association « Roue Libre » du mas de La Font. Cette association propose de céder gracieusement à la commune l'assiette de la DFCI G66 qui traverse sa propriété. Le maire rappelle que la politique qu'il mène depuis des années sur la « communalisation » des chemins qui desservent plusieurs maisons permettrait de donner une suite favorable à cette demande. Cependant la propriété communale de cette voie n'a de sens que si elle est appliquée sur l'ensemble du tracé de cette voie. La prise en charge par la commune de cette piste est une charge conséquente pour les finances de la commune. Or si M. WISE qui est propriétaire du Gimbert est lui aussi favorable à ce transfert de propriété ce n'est pas le cas de l'ONF qui refuse fermement de rétrocéder à la commune l'assiette de la G66 sur sa propriété. Le maire précise donc qu'il répondra par un refus à cette proposition dans l'attente d'un changement d'avis de l'ONF.

-Réflexions sur la possibilité d'augmentation du temps de travail de la secrétaire de mairie.

Le maire fait état des charges de travail de la secrétaire de mairie et fait une comparaison avec les temps de travail des communes de taille identique (La Cadière et Cambo, Cognac, Savignargues) Il apparaît qu'une augmentation d'une journée par semaine pourrait permettre à la secrétaire de mairie de réaliser toutes les tâches qui sont aujourd'hui demandées et notamment les analyses sur les dépenses réalisées. L'ouverture du secrétariat au public restant inchangée (lundi AM et jeudi AM).. Le maire propose que chacun réfléchisse à cette proposition qui à un coût budgétaire non négligeable. Il questionnera de façon formelle les conseillers lors de la prochaine réunion à la rentrée. La proposition sera présentée au Comité Social Territorial pour avis.

-Orange ferme la ligne commerciale DSL le 31 janvier 2027. Cros sera donc coupé au réseau cuivre. Le maire demande donc à Frank Dubiez d'en aviser via le site Internet et le Crous en la population. Il y a donc urgence pour ceux qui ne sont pas encore reliés par la fibre optique de demander le raccordement.

Implantation de la signalisation routière sur les voies communales/ Le maire rappelle que le tableau des voies communales a été approuvé par le conseil municipal lors d'une réunion précédente mais qu'en lisant la réglementation il apparaît que si pour les chemins ruraux la signalisation routière n'est pas obligatoire elle l'est par contre pour les voies communales. Le maire a déjà fait installer des signaux signalant le risque de voie submergée à Cardy et à Baumel mais il faudra mettre en place une signalisation de limitation de tonnage et/ou de longueur de convoi. Cette dépense devra être prise en compte lors de l'établissement du budget 2026.

L'ordre du jour étant épuisé et n'ayant plus de question à traiter le maire lève la séance à 20H.